

NOTE SUR LES COMITES TECHNIQUES MULTISECTORIELS PERMANENTS PROVINCIAUX

Le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale (CTMP/PF) est un mécanisme voulu par les autorités de la République Démocratique du Congo (RDC) pour assurer la concertation et la coordination des intervenants et des interventions dans le domaine de la Santé Reproductive. Ses objectifs rentrent dans l'effort global du pays en vue d'inverser les tendances du niveau de la mortalité maternelle et infantile et de réduire la pauvreté. La mission spécifique du CTMP/PF est de faciliter la mise en œuvre effective du Plan stratégique national à vision multisectorielle que la RDC a adoptée pour la période allant de 2014 à 2020. A cet effet, le CTMP/PF, doit, entre autres choses :

- 1) Capitaliser sur les ressources disponibles ;
- 2) Mobiliser des ressources supplémentaires ;
- 3) Assurer un plaidoyer pour faire avancer l'accessibilité et l'utilisation des services de PF ;
- 4) Prendre les dispositions nécessaires pour éviter les gaspillages, les lacunes et les superpositions ; et
- 5) Faciliter l'appropriation de la planification familiale par la majorité de composantes de la société congolaise.

Le CTMP est placé sous l'autorité du Ministre ayant la Santé Publique dans ses attributions. En plus de ses structures de niveau national, le CTMP/PF devrait comprendre des unités provinciales connues sous le nom de Comités Techniques Multisectoriels Permanents Provinciaux.

Au niveau de la province, comme cela a été le cas au niveau national, la constitution d'un CTMP/PF débute par la mise en place d'une Coalition. Celle-ci regroupe les représentants des organisations qui interviennent déjà au niveau de la province dans le domaine de la PF. Ce noyau initial se charge d'identifier et d'incorporer, dans les meilleurs délais possibles, les personnes physiques et morales qui sont susceptibles de garantir ou de faciliter la réalisation des aspects essentiels à la mise en œuvre du Plan stratégique national de PF au niveau de la province.

Depuis l'adoption des recommandations de la Conférence Nationale de 2009 pour le Repositionnement de la PF en RDC, deux coalitions provinciales ont vu le jour, d'abord au niveau de la Ville-Province de Kinshasa et, ensuite, dans la Province du Bas Congo. Le souhait du Ministère de la Santé est de voir chacune des onze provinces de la RDC disposer d'un CTMP/PF provincial d'ici à décembre 2016.